



Modification à la COLLECTE DES SURPLUS DE FEUILLES

Dans les dernières années, plusieurs municipalités au Québec ont interdit les sacs de plastique à usage unique pour la collecte des feuilles. Qu'il soit orange, transparent, vert ou noir, la présence du sac de plastique sur les plateformes de compostage est nuisible.

Effectivement, chaque sac doit être ouvert et vidé de son contenu à son arrivée sur les plateformes de compostage, une opération fastidieuse qui peut laisser des fragments de plastique dans la matière organique.

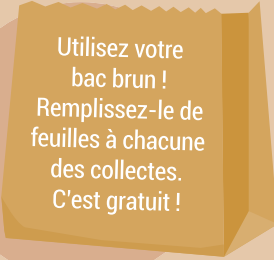
Heureusement, des alternatives plus « écolos » au plastique existent !

#BYEBYEPLASTIQUE

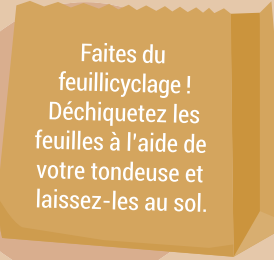
Combinez les astuces suivantes pour trouver votre formule gagnante !



Utilisez des sacs en papier ! Ils sont compostables.



Utilisez votre bac brun ! Remplissez-le de feuilles à chacune des collectes. C'est gratuit !



Faites du feuillicyclage ! Déchiquez les feuilles à l'aide de votre tondeuse et laissez-les au sol.

ATTENTION!

À partir du 22 septembre 2021, les sacs de plastique utilisés pour les collectes de feuilles mortes ne seront plus ramassés dans toutes les municipalités de la MRC d'Arthabaska.



ACCEPTÉS

RÉSIDUS DE CUISINE

RÉSIDUS DE TABLE

ALIMENTS PÉRIMÉS

AUTRES RÉSIDUS

COMPOSTER
→ un geste ←
naturel



REFUSÉS




Gesterra
GESTION GLOBALE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

UNGESTENATUREL.CA